

| |
|-----------------------------|
| Département NORD |
| Canton GRANDE- SYNTHE |
| Commune GRAVELINES |

DÉCISION MUNICIPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT
ASSOCIATION AGIR
LOT 26 - Z.A.E. LA SEMEUSE**

3.3 – LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Considérant la nécessité pour l'association « **AGIR** » de disposer de locaux à usage d'atelier pour ses activités liées à l'insertion sociale et professionnelle,

Considérant la possibilité pour la commune de mettre à disposition le **lot numéro 26 de la Z.A.E. La Semeuse sis, 1, rue de l'Industrie** à Gravelines,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De signer un contrat de prêt à usage ou commodat avec l'association « AGIR » pour la mise à disposition du lot n°26 de la Z.A.E. La Semeuse sis, 1, rue de l'Industrie, d'une surface d'environ 248 m².

Article 2 : Le prêt est consenti à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de signature du contrat.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **17 AOUT 2023**

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le

Mis en ligne sur le site de la Ville le

17 AOUT 2023

17 AOUT 2023